

Archives des Ursulines  
COMMUNAUTE DES URSULINES D'ANNONAY

Archives des Ursulines de l'Union Romaine  
France-Belgique-Espagne

Communauté des Ursulines d'Annonay  
1791-1980

ANNONAY 2B2-2T

Victoire MAIGNAN-WATSON, Sœur Christiane-Marie VUILLIER

Juillet 2025

## INTRODUCTION

### Identification

#### Intitulé

Fonds d'archives de la communauté des Ursulines d'Annonay

#### Dates extrêmes

1791-1980

#### Niveau de description

Dossier et pièce.

#### Importance matérielle

0,5 ml

### Contexte

#### Biographie du producteur

L'Ordre de Sainte-Ursule, plus connu sous le nom des Ursulines, naît à Brescia, en Italie en 1540, non sous forme d'un ordre tel que l'on connaît aujourd'hui mais d'une Compagnie. C'est l'œuvre de sainte Angèle qui se concrétise : fonder la Compagnie de Sainte-Ursule pour permettre à des jeunes vierges de se consacrer pleinement au Christ tout en restant dans le monde. Peu à peu, la Compagnie se développe et arrive en France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec Françoise de Bermond à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Comtat Venaissin. Avec l'influence du Concile de Trente et d'autres personnalités, la Compagnie prend la forme d'un ordre monastique en adoptant la règle de saint Augustin au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'ordre est florissant puisque de nombreux monastères avec des pensionnats et externats qui leur sont attachés afin d'instruire les filles, sont fondés.

Le couvent des ursulines d'Annonay est fondé en 1903 par Mère Saint Augustin de l'Hermuzière, alors supérieure du couvent des ursulines de Bourg-Argental. La communauté nouvelle se compose au démarrage d'anciennes professes ursulines de Bourg-Argental, de Beaulieu et de Saint-Chamond.

La communauté est reconnue civilement par un décret napoléonien daté du 15 juin 1806.

En 1897, deux immeubles des ursulines sont vendus aux enchères (la maison de la Bricole et la maison en face du monastère) pour permettre de racheter le couvent de la providence.

La communauté adhère dès la première heure à l'Union Romaine des Ursulines, dès 1900.

En 1904, la maison est supprimée et les sœurs sont contraintes de s'exiler. Elle était composée de 31 sœurs dont 21 choristes, 10 converses et sept novices. 14 sœurs s'installent en ville où des amis aident à racheter une petite maison avec jardins pour les sœurs. Le reste des sœurs part en Italie où une autorisation est donnée pour ouvrir une école à Magliano. L'œuvre est ensuite transférée à Bagnatica.

Les locaux du couvent sont préemptés par la Ville qui en fait une salle de gymnastique.

En 1922 et 1925, les sœurs reviennent de leur exil et reprennent le pensionnat et leur œuvre d'éducation. La communauté ferme en 1953, dans un contexte de réorganisation et d'optimisation des œuvres et des communautés dans la province de l'Union Romaine.

## **Contenu et structure**

### **Présentation du contenu**

Le fonds considéré lacunaire.

### **Accroissements**

Le fonds est considéré clos.

### **Mode de classement**

Le fonds suit le cadre de classement mis à jour par la Province France Belgique Espagne. Il a été décidé de simplifier les anciennes cotations basées sur le cadre de classement de l'Abbé Molette, dans la politique d'uniformisation des classements des fonds d'archives de la province.

## **Conditions d'accès et d'utilisation**

### **Conditions d'accès**

Les archives des Ursulines sont privées mais il a été décidé de les ouvrir au plus grand monde. Les règles de communicabilité se basent donc sur la législation publique. Les documents d'avant 1972 sont librement communicables. Pour les documents d'après 1972, ils sont librement communicables s'ils ne contiennent pas de données à caractère personnel concernant des religieuses encore vivantes ou décédées depuis moins de 25 ans. Toutefois, les ursulines restant propriétaires de leurs archives, peuvent refuser l'accès selon les circonstances et les demandes, privilégiant la sécurité matérielle des fonds.

### **Conditions de reproduction**

La reproduction d'un document d'archives est libre dans la mesure où le document est librement communicable et sans aucune donnée personnelle ou sensible. Mais elle peut donner lieu à une rétribution si elle engage des coûts pour le service : frais d'envoi, photocopies.

### **Langue et écriture**

Français.

### **Caractéristiques matérielles et contraintes techniques**

Présence de photographies et DVD.

### **Instrument de recherche**

Répertoire méthodique détaillé.

## **Sources complémentaires**

Archives de la Maison Généralice des Ursulines de l'Union Romaine

Fonds de la Province France Sud Espagne (FSE 1H-12H)

Fonds de la Province France Nord Belgique (FNB 1H-12H)

Fonds de la Province France Ouest (FO 1H-12H)

Fonds des communautés françaises et belges des Ursulines de l'Union Romaine.

Fonds de la formation des Ursulines françaises (1K-2K-3K)

**Bibliographie**

- Mère Marie de Chantal Gueudré, Mère Marie de Chantal Gueudré, Histoire de l'Ordre des Ursulines en France (3 vol.), Paris, 1958-1963.
- Sœur Marie Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.

## SOMMAIRE

ANNONAY 2B2-2B8	Archives antérieures à la Révolution française
ANNONAY 1C1	Lois de spoliation de 1905
ANNONAY 1D-3D	Relations avec les autorités ecclésiastiques.
ANNONAY 1I-3I	Administration locale
ANNONAY 2J	Personnel.
ANNONAY 5L	Spirituel.
ANNONAY 3M	Activités de l'Institut.
ANNONAY 2Q-4Q-5Q	Temporel.
ANNONAY 1S-2S-3S	Objets, souvenirs.
ANNONAY 2T	Documentation générale et publications.

## REPertoire METHODIQUE DETAILLE

### **Série B : Archives antérieures à la fondation de l'Union Romaine**

**1791-1945**

ANNONAY 2B Archives postérieures à la Révolution française

1791-1945

ANNONAY 2B2 Relations avec les autorités civiles : Autorisations civiles  
d'existence,

1806-1837

ANNONAY 2B3 Temporel. – gestion de la propriété : actes notariés, achats, baux ;  
assurances, estimations de bestiaux d'un domaine de la commune ; factures de  
travaux, autorisation de refaire la façade de la chapelle ; extraits des registres de  
l'économat.

1802-1912

ANNONAY 2B4 Personnel : Registres des vœux, nécrologes<sup>1</sup>, notices de sœurs<sup>2</sup>.

1803-1945

ANNONAY 2B8 Vie de la communauté : correspondance, coutumier et directoire.

1791-1808

### **Série C : L'exil après les lois de spoliation de 1904**

**1906-1920**

ANNONAY 1C/1 Expulsion et procès de la communauté : adjudication judiciaire de tous les  
biens, actes de vente.

1906-1927

---

<sup>1</sup> Dont une affiche nécrologique 1811-1952, hors format conservée en rouleau.

<sup>2</sup> Feuillet retrouvé en 1954 lors de la fermeture.

**Série D : Relations avec les autorités ecclésiastiques.**

**1905-1953**

ANNONAY 1D Saint Siège et Droit Canon. – demande de régularisation (sanation) pour deux novices tourières entrant dans l'Union Romaine en qualité de sœurs converses, indult pour la suppression et la vente de la Maison.

1905/1953

ANNONAY 3D Evêché : Autorisation de donner les exercices spirituels à la communauté.

1948

**Série I : Administration locale.**

**1915-1954**

ANNONAY 1I Gouvernance de la communauté : visites canoniques, cahier des conseils locaux, actes de la province, questionnaire de la Sacré Congrégation, réponses à un rapport annuel ou sexennal,

1920-1954

ANNONAY 2I Relations avec la province : demande de dispense à la province, correspondance, questionnements sur la place de professeurs affiliés à l'association Serviam depuis passés à une autre congrégation (fermeture Annonay), autorisation d'un emprunt auprès du Généralat.

1940-1953

ANNONAY 3I Vie de la communauté : Diaires de la Maison et du pensionnat, historiques, fête de la supérieure, correspondance concernant la succession de l'œuvre avec des religieuses de Saint Joseph.

1915-1946

**Série J : Personnel (population de la communauté)**

**1904-1958**

ANNONAY 2J Listes et emplois des sœurs : registre des membres et examens canoniques.

1904-1958

### **Série L : Spirituel.**

**XIXe-XXe siècles**

ANNONAY 5L Cultes propres à l'Institut : Réflexions sur la Règle pour aider à la pratique avec ferveur (2 cahiers).

v. Fin XIXe-début XXe siècle.

### **Série M : Activités de l'Institut.**

**1942-1949**

ANNONAY 3M Exercice de l'activité principale. – Institution Notre Dame : Liste du personnel, effectif des classes, correspondance avec l'économiste d'Annonay, rémunérations du personnel ; pastorale : article sur les fondements de l'Action catholique du RP Rozière (sj).

1942-1949

### **Série Q : Temporel.**

**1911-1951**

ANNONAY 2Q Gestion de la propriété : concession du cimetière, réclamation concernant un locataire de la rue Sainte Marie.

1911-1915/1931

ANNONAY 4Q Travaux, Institution Notre Dame : devis, factures, notes.

1939-1942

ANNONAY 5Q Comptabilité : état des recettes et dépenses mensuels.

1949-1951

**Série S : Objets et souvenirs.**

**1809-1929**

ANNONAY 1S Renseignement à caractère archivistique. – dépôt puis vente d'objets chez M. Jayet : listes ; copie manuscrite du décret du 18 février 1809<sup>3</sup>.

1809/1919-1929

ANNONAY 2S Iconographie : photographies et albums photo de religieuses, élèves et bâtiments.

Fin XIXe-1<sup>ère</sup> moitié XXe siècle.

ANNONAY 3S Objets : Instruments de pénitence.

s.d.

**Série T : Documentation**

**XXe siècle.**

ANNONAY 2T Documentation locale, brochure : *Un demi-siècle d'Histoire de l'Eglise de Viviers* (par la Maison des Œuvres).

v. 1980

---

<sup>3</sup> Décret relatif aux congrégations des maisons hospitalières et instructions sur l'exécution de la loi.